AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1924
FR0000054322-FS0608

18 septembre 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CIBOX INTER@CTIVE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 septembre 2014, la société AI Investment[1] (71 rue des Sorbiers, 45220 Château Renard) a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 septembre 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CIBOX INTER@CTIVE et détenir 8 800 000 actions CIBOX INTER@CTIVE représentant autant de droits de vote, soit 8,88% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CIBOX INTER@CTIVE sur le marché.

[1] Contrôlée par Mme Anna Vasser.
[2] Sur la base d'un capital composé de 99 150 792 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.